

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 10 mai 2022,

L'actionnariat salarié a doublé dans les PME entre 2015 et 2021.

Selon les résultats de la 2^{nde} édition du « Panorama dans l'actionnariat salarié dans les PME » Eres - OpinionWay.

10% du capital des entreprises détenu par leurs salariés en 2030 ! Les PME sont-elles en phase avec l'objectif annoncé par le gouvernement ? Cette enquête, menée auprès de 418 entreprises non cotées du secteur privé, révèle un engouement croissant pour le dispositif qui devrait encore s'intensifier dans les 3 prochaines années. Dans le même temps, le SBF120 enregistre en 2021 un record historique d'opérations collectives.

L'actionnariat salarié décolle dans les PME**1. L'actionnariat salarié a doublé entre 2015 et 2021, passant de 4% à 9% d'équipement.**

Plus de 8 PME sur 10 considèrent qu'associer des salariés au capital de l'entreprise est une bonne chose.

« Les bénéfices de l'actionnariat salarié sont perçus très positivement par les entreprises et cela se traduit dans les faits, indépendamment de la taille de l'entreprise ou de son chiffre d'affaires. Mais seulement une entreprise sur trois connaît précisément les mesures de loi Pacte en sa faveur : forfait social à 10%, abondement unilatéral de l'entreprise de 2% sans condition de versement, ... Un effort de pédagogie reste à déployer pour accélérer l'adoption de ce dispositif vertueux. », analyse **Marie-Noëlle Auclair**, Directrice du Cube : Expertise & Solutions, chez Eres.

2. L'actionnariat salarié fait ses preuves dans les PME équipées.

L'actionnariat salarié est un **excellent outil pour accompagner la croissance** : dans 6 cas sur 10, le dispositif a été mis en place après 3 ans d'existence de l'entreprise.

Et **3/4** d'entre elles soulignent son **efficacité pour motiver, impliquer et fidéliser les salariés**. D'ailleurs, **près d'un tiers des plans sont collectifs** : 28% des opérations ont été proposées à plus de 50% des salariés.

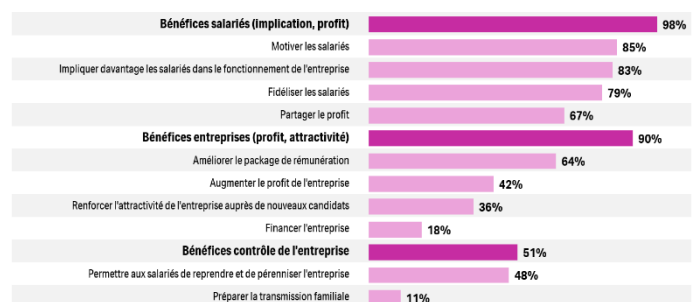
Au chapitre des freins exprimés par les PME, les enjeux de confidentialité (44%) et de transmission de l'entreprise (41%) arrivent en tête. Mais pour tous, **l'accompagnement est la clé du succès** : 84% des entreprises équipées ont fait appel à un expert pour le montage du dispositif.

Les entreprises qui ont tenté l'expérience sont les meilleures ambadrices : **plus de la moitié (56%)** envisagent d'**amplifier le dispositif** et **plus de 9 sur 10 (93%)** sont prêtes à refaire le choix de l'actionnariat salarié.

L'actionnariat salarié pour motiver, impliquer, fidéliser les salariés.

Q: Quelles raisons ou motivations ont conduit votre entreprise à mettre en place son dispositif d'actionnariat salarié ?

Base : équipés en actionnariat salarié (146)



10/05/2022

Source : Eres - Panorama de l'Actionnariat Salarié 2022

3. L'actionnariat salarié devrait encore progresser très rapidement dans les années qui viennent.

4% des PME non-équipées envisagent la **mise en place d'un dispositif d'actionnariat salarié** d'ici 3 ans.

« Seules 4% des PME étaient équipées de dispositifs d'actionnariat salarié en 2015 mais selon les intentions exprimées par les entreprises ce taux devrait passer à 12% en 2025. », commente **Mirela Stoeva**, Directrice des études au sein du Cube, Eres. « Le succès de l'expérience incite même les PME à élargir le dispositif à l'ensemble des salariés pour celles qui ne l'ont pas encore fait, à augmenter le plafond de souscription ou à répéter l'opération. Ce qui nous laisse augurer un triplement de l'actionnariat salarié dans les PME en 10 ans ! », poursuit Mirela Stoeva.

L'actionnariat salarié poursuit sa progression en 2021 dans le SBF120

1. Un record historique pour les plans d'actionnariat salariés collectifs (augmentations de capital réservées, cessions d'actions)

En 2021, **42 opérations** collectives ont été menées par **37 entreprises**, (contre 40 en 2019, dernier record avant la crise de 2020) et 3 entreprises ont réalisé leur toute première opération.

« L'actionnariat salarié s'impose comme un pilier de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) et entre désormais dans les critères d'analyses ESG. Cette nouvelle donne incite les entreprises à proposer plus d'opérations d'actionnariat salarié, pour partager les fruits de la croissance. », souligne **Mirela Stoeva**.

2. Des conditions avantageuses de souscription pour les salariés, une adhésion forte

Près de 65% des opérations collectives réalisées en 2021 ont été abondées, et le taux de décote moyen est passé de 20% en 2020 à 21,6% en 2021.

« Les premiers effets de la loi Pacte commencent à être visibles avec une hausse du taux de décote pratiqué. 13 entreprises sur les 37 ayant réalisé une opération en 2021 ont même proposé un taux de décote de 30%, le nouveau plafond instauré en 2019. », poursuit **Marie-Noëlle Auclair**.

3. Des montants souscrits en hausse qui confirment l'attractivité des plans

Le **montant total souscrit a augmenté de 50%** sur l'année, passant de 2,5 milliards d'euros en 2020 à 3,7 milliards d'euros en 2021, un record historique.

Le **montant moyen par salarié souscripteur**, lui, a augmenté de plus de 1 000 € de 2020 à 2021, passant de 4 540 à 5 600 €.

« La baisse du forfait social sur l'abondement destiné à acheter des actions de l'entreprise a largement profité aux salariés et permis aux entreprises de renforcer l'attractivité des plans d'actionnariat salarié proposés. En 2021, les entreprises du SBF120 ont proposé des enveloppes d'actions plus larges à moindre coût, assorties de conditions de souscription plus avantageuses pour leurs employés. Attention toutefois car ces allègements de charges devraient prendre fin en 2022. », précise **Marie-Noëlle Auclair**.

Objectif de l'étude dans les PME : dresser un panorama de l'actionnariat salarié dans les PME et suivre l'évolution des tendances partir d'une enquête inédite. 6 ans après la première – et unique – étude quantitative sur le sujet, cette enquête a été menée de septembre 2021 à février 2022 sur un échantillon représentatif de 418 entreprises non cotées, du secteur privé, de 20 salariés et plus.

Méthodologie de l'étude dans les PME

- Étude réalisée auprès d'un échantillon de 418 entreprises de 20 salariés et plus (DAF/DRH/DG au sein de PME du secteur privé non cotées en bourse).
- L'échantillon est pondéré pour être représentatif de l'univers des entreprises françaises de 20 salariés et plus, à l'exception du secteur public.
- Mode d'interrogation : L'échantillon a été interrogé par téléphone sur système CATI.
- Dates de terrain : Interviews réalisées entre le 14/09/2021 et le 21/02/2022.

Méthodologie de l'étude dans le SBF120

- Notre étude est basée sur des données publiques (documents de référence, documents d'enregistrement universel, communiqués de presse) et des informations issues de la FEAS (Fédération Européenne de l'Actionnariat Salarié).
- Certaines entreprises ne publient aucune information sur les opérations d'actionnariat salarié et ne sont donc pas présentes dans l'étude.
- L'étude analyse l'actionnariat salarié des entreprises du SBF120 de 2006 à 2021. L'historique est mis à jour rétroactivement en fonction de l'évolution de l'indice SBF120 à la date du 31/12/2021.
- L'analyse ne porte que sur les opérations d'actionnariat salarié « collectives » (proposées à l'ensemble des salariés, au moins en France) et pas sur les opérations ciblées.
- L'édition 2022 analyse les augmentations de capital ou cessions d'actions réservées aux salariés.

Toute publication partielle ou totale des résultats doit utiliser la mention complète suivante :
« Eres – Panorama de l'Actionnariat salarié 2022 »

A PROPOS...

Eres s'est imposé comme le leader de la distribution de solutions d'épargne longue, dans l'entreprise (PEE, PEI, PER d'entreprise) ou à titre individuel (PER individuel) via les réseaux de conseillers indépendants, les courtiers en assurance et les experts-comptables. Depuis sa création, plus de 6 000 cabinets sont devenus partenaires.

A travers Le Cube, Eres diffuse son expertise, conçoit des solutions innovantes et mobilise sa recherche au service du partage du profit.

Eres gère 5,1 milliards d'euros d'encours et compte 26 000 entreprises clientes et plus de 250 000 bénéficiaires dans de très petites entreprises mais aussi des grands groupes cotés.

Contacts presse :

Christine Singer (8:55)
christine.singer@huit55.com / 06 03 91 06 13

Marie-Noëlle Auclair (Eres)
marie-noelle.auclair@eres-group.com



www.eres-group.com
Suivez-nous sur Twitter ! [@eres_group](https://twitter.com/eres_group)